



APPEL A PROJET « STREET ART » Edition 3

Lancement de l'appel à projet : **10 janvier 2025**

Retour des offres : **14 février 2025**

Choix de l'artiste : **28 février 2025**

Réalisation de la fresque : **mai / juin 2025**

Porteurs de l'appel à projet :

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 Appel à projet

1-2. Contexte

1-3. Objectifs

2. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1. La commande

2-2. La thématique

2-3. Les critères de sélection

3. CONDITION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

3-2 Le coût artistique

3-3. Conditions techniques

4. CANDIDATURE

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL A PROJET

1-1 APPEL À PROJET

Pour sa 3ème édition, la Ville de Montereau lance un appel à projet **STREET ART**, pour la création de 1 ou 2 ou 3 fresques muraliste .

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville soutient la diversité des expressions artistiques en peinture ou en installation numérique. Elle accompagne notamment la création et la diffusion artistique d'œuvres d'art urbain dans l'espace public, qui permettent aux artistes de pratiquer leurs activités sur des murs autorisés.

L'intention de ce projet artistique est d'exposer une œuvre d'art urbain dans une pratique originale de qualité marquante par son envergure et son positionnement.

L'appropriation de ce projet par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet qui se traduit par la proposition aux habitants d'un itinéraire artistique au sein de la ville.

1-2. CONTEXTE

Montereau se transforme. Elle s'inscrit dans un vaste plan d'actions de rénovation de son cœur de ville et du quartier de surville.

En faisant appel aux artistes, la ville souhaite s'inscrire dans cette démarche artistique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur propre territoire en proposant de faire réaliser une œuvre de Street Art.

1-3. OBJECTIFS

- Créer deux œuvres unique et pérenne en numérique ou en peinture:
- Permettre la rencontre du public avec le(s) artiste(s), éveiller la curiosité et le regard critique de chacun,
- Générer une démarche participative des élèves, des parents et des habitants,
- Favoriser les échanges inter disciplinaires et inter générationnels.

2. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUES

2-1. LA COMMANDE

Les candidatures devront être en mesure de présenter :

- Les garanties de faisabilité de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail dans la rue et la réalisation de fresques d'envergure.
- L'intervention artistique devra s'inscrire dans le contexte local, culturel et patrimonial de la ville, notamment le projet Street Art et tiendra compte de l'environnement immédiat. Les artistes sont libres de recourir aux techniques d'expression de leur choix.
- La demande comprend la conception et la réalisation de l'intervention artistique. La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la ville et l'artiste.

2-2 LA THÉMATIQUE

Au regard de ce contexte, il est souhaité que le candidat établisse 3 propositions d'œuvre qui pourront être réalisées par un ou plusieurs artistes :

- **Thématique : Science et culture / La nature**

2-3.LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les œuvres devront s'intégrer dans le paysage naturel et urbain .

Critères d'évaluation des projets:

- Support numérique
- Prise en compte de l'environnement alentour et de l'orientation artistique
- Originalité de la proposition artistique
- Prix de la prestation
- Peinture,matériels respectueux de l'environnement
- Prise en compte des contraintes de sécurité pour le public et l'artiste de la conception à la réalisation

Modalités d'évaluation des projets

- Un jury sera constitué de personnes : élus, bailleur :confluence habitat, agents de la ville, du quartier et de la société Solétanche qui examineront l'ensemble des projets choisis et fera la sélection des lauréats pour chacun des lots (les lauréats peuvent être différents,ou un lauréat peut remporter la totalité des lots).

Conditions financières

- Le candidat indiquera le montant demandé pour les prestations (possible de répondre aux 3 lots ou à chacun des lots au choix du candidat.

3.CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

3-1 La phase de candidature

- Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un référent qui sera interlocuteur unique pour la Ville et se portera garant de ses partenaires.
- Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.
- Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.
- Pour pouvoir postuler, les intéressés devront déposer un dossier complet comprenant :
 - Une courte présentation de l'artiste et ses références en matière d'animation d'ateliers artistiques.
 - La méthodologie envisagée et un planning pour chaque étape de l'intervention.
 - Les besoins techniques pour la réalisation en distinguant ce que l'artiste peut fournir et ce qui doit être apporté par le commanditaire (échafaudage, nacelle, échelle...)
 - Préciser la durée nécessaire du matériel sur le temps global de l'intervention
 - Un budget prévisionnel
 - Une note technique précisant la durée de l'intervention
 - Les besoins matériels et les conditions techniques particulières
 - Deux à trois esquisses en couleur avec projection sur le mur sélectionné
 - Une note d'intention expliquant leur choix artistique
 - Un CV

3-2 Le coût artistique

Devis détaillé de la réalisation des deux fresques

En intégrant :

- Le nettoyage du mur
- La location de la nacelle ou de l'échafaudage
- L'achat du matériel
- La réalisation de l'œuvre

- La cession des droits à la Ville devra être estimée dans le présent projet.

3-3. Conditions techniques

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La municipalité privilégie la création d'une œuvre numérique. En cas de peinture, les produits sont laissés au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps et cependant préservateurs de l'environnement.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai, la Ville se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

3-4. Chantier et calendrier

Cette année la ville propose trois lots pour une réalisation de 3 fresques.

La prestation est prévue en lien avec les Cult' Urbaine qui auront lieu du 6 au 8 juin 2025.

La réception des projets est définie au vendredi 14 février 2025

Le calendrier définitif sera à préciser entre l'artiste et la ville en mars 2025, avec un impératif de fin de chantier le vendredi 30 mai 2025.

1^{er} lot

Propriété appartenant au bailleur social Confluence habitat

Rue des enfants 77130 Montereau

1- Réalisation d'une fresque sur une façade d'un immeuble de 300 m² (13m L et 23m de h)

- **Thématique : Science et culture / La nature**
- **Livraison : 23 mai 2025**



2^{ème} lot

Propriété appartenant à l'usine Solétanche

Chem. des processions, 77130 Montereau

1 - Réalisation d'une fresque sur un mur préfa chemin du halage.

- **Thématique : Industrie**
- **Livraison : 15 Novembre 2025**

49ml du portail pompier b9 au transfo / 91ml du portail pompier B9 au portail pompier DAI
Total 140m de Longueur x 2,5 de hauteur = 350m²





Propriété appartenant à l'usine Solétanche
Chem.des processions,77130 Montereau

- **Thématique : Industrie**
- **Livraison : 15 Novembre 2025**

2- Réalisation d'une fresque sur une façade d'un bâtiment

Total 20m de Largeur x 17m de hauteur = 340m²



4.Candidature

Les dossiers de candidature sont téléchargeables gratuitement aux adresses :

<https://ville-montereau77.fr/>

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=900014&orgAcronyme=a2n>

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le :

VENDREDI 14 FEVRIER 2025 à 17h00

à l'adresse suivante :

Soit remise en main propre sous enveloppe cachetée et portant la mention :

« NE PAS OUVRIR – APPEL A PROJET STREET ART EDITION 3 » :

Mairie de Montereau-Fault-Yonne

Service de la commande publique

54 rue Jean Jaurès

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tél. : 01 64 70 44 21

Un certificat de remise en main propre signé des deux parties, sera transmis au candidat.

Soit par mail :

marches-publics@ville-montereau77.fr

Soit par dépôt sur la plateforme Maximilien :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=900014&orgAcronyme=a2n>

Pour des renseignements complémentaires avant la remise des dossiers :

Tél : 06.73.26.86.66

M. Malik BENCHABANE

courriel : m.benchabane@ville-montereau77fr